

Article paru le 21 janvier 2019

☐ Règlementation

Les produits phytosanitaires chimiques désormais interdits pour les particuliers

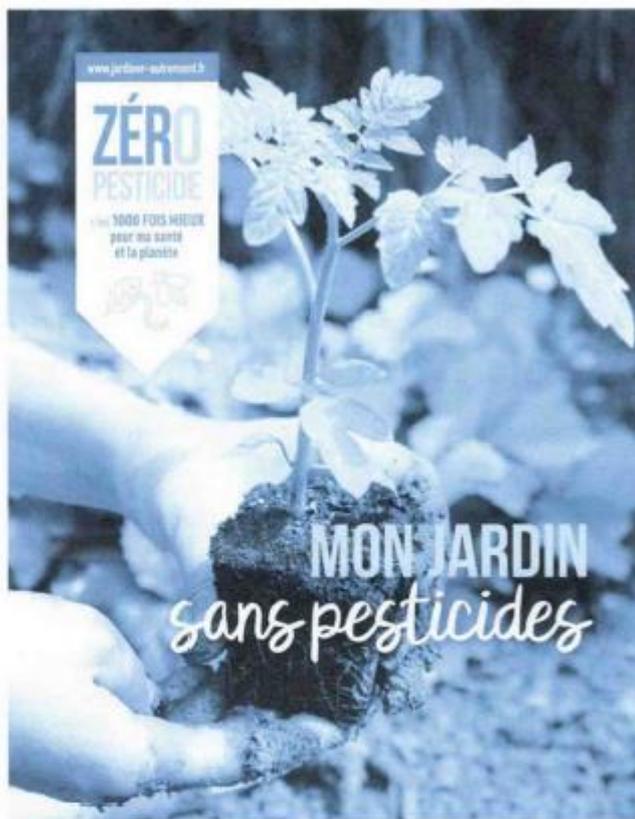
Depuis le 1^{er} janvier 2019, les utilisateurs non professionnels (particuliers et jardiniers amateurs) ne peuvent plus acheter, stocker ou utiliser des produits phytosanitaires* chimiques.

Cette mesure, issue de la loi Labbé, vise à protéger la santé humaine et l'environnement. Elle concerne aussi les collectivités, pour lesquelles l'interdiction d'utiliser ces produits sur les espaces verts, voiries, forêts ou promenades accessibles ou ouvertes au public s'applique depuis le 1^{er} janvier 2017. Les produits de biocontrôle, les produits utilisables en agriculture biologique et les produits à faible risque ne sont pas concernés par cette interdiction.

Les bidons, bouteilles, flacons et autres contenants, qu'ils soient vides ou avec un reste de produit phytosanitaire, doivent être rapportés en déchetterie ou en point de collecte temporaire, si possible avec leur emballage d'origine. Il ne faut en aucun cas les jeter à la poubelle, ni les déverser dans les canalisations. Pour trouver la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire des anciens contenants de produits phytosanitaires, renseignez-vous auprès de votre commune ou sur le site : www.ecodds.com.

Pour remplacer les produits phytosanitaires chimiques, des solutions alternatives existent. Il est par exemple possible de :

- semer des plantes locales, au bon endroit selon l'exposition et la



nature du sol :

- alterner les cultures, adopter le paillage pour protéger vos végétaux des herbes indésirables et de la sécheresse ;
- cultiver à proximité les unes des autres des plantes qui s'apportent des bénéfices mutuels ;
- utiliser les plantes et les animaux auxiliaires pour lutter contre les maladies et les ravageurs.

Les alternatives non-chimiques et

les produits de biocontrôle sont des solutions pour prévenir et si besoin traiter. Un ensemble de conseils et de solutions alternatives aux produits phytosanitaires chimiques est disponible sur le site : www.jardiner-autrement.fr.

* Les produits phytosanitaires, communément appelés pesticides, se composent essentiellement d'herbicides, (pour lutter contre les herbes indésirables), d'insecticides (pour lutter contre les insectes) et de fongicides (pour lutter contre les maladies causées par des champignons).